

Collectif des élus et habitants de Lacombe (11) et d'Arfons (81)

**À l'attention de Monsieur Laurent Hourquet,
Président de la Communauté de Communes du
Lauragais-Revel-Sorezois**

Objet : Réponse à l'article paru dans la Dépêche du 9 juin 2022 relatant votre « Soutien intercommunal pour le projet éolien d'Arfons » porté par VALOREM.

Monsieur le Président,

Nous réagissons au « soutien intercommunal » à la société VALOREM exprimé, à votre demande, par la communauté de communes que vous présidez et vous exposons dans cette lettre ouverte les raisons pour lesquelles nous soutenons sans réserve la décision du Préfet du Tarn et son arrêté Préfectoral.

Le refus préfectoral de la demande d'autorisation environnementale présentée par VALOREM a en effet été motivé à la suite d'une analyse approfondie, par les services de l'État, de l'étude d'impact communiquée par le porteur de projet, comme par l'avis très fortement défavorable à ce projet exprimé par la Mission régionale d'autorité environnementale et les participants à l'enquête publique (près de 500 personnes et institutions, élus, communes et associations de l'Aude et du Tarn).

Ce projet industriel concerne une ICPE, c'est-à-dire une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et une réglementation stricte s'applique à ce type d'équipement. Cela exige du porteur de projet la réalisation et la communication d'études de la plus grande rigueur, dans la mesure où ces installations sont susceptibles de provoquer des risques de pollutions et des nuisances de tous ordres – paysagères, acoustiques, en matière de biodiversité –, voire représenter un danger pour les populations et l'environnement.

De nombreux manquements et sous-évaluations des conséquences du projet sur l'environnement et le cadre de vie des populations ont été relevés dans l'étude d'impact réalisée par le porteur de projet et ses experts à l'appui de sa demande. Malgré les réponses apportées dans une certaine mesure par VALOREM aux précisions réclamées par les services de l'État, le refus préfectoral a été maintenu pour cause d'impacts majeurs de tous ordres au cœur d'une zone sensible. La lecture de l'arrêté préfectoral du 18 mars est à cet égard sans appel :

1- Mise en danger de la Ressource en eau potable

- a. Destruction d'un site majeur de captage d'eau potable de la Montagne Noire : Implantation, au cœur des ruisseaux alimentant le Barrage de La Galaube, réserve d'eau potable et site d'implantation potentiel inclus dans l'emprise du « Périmètre de Protection Rapproché du Barrage des Cammazes ».

2- Destruction de la Biodiversité

- a. 53 espèces protégées relevées et mises en danger par le projet. Le CNPN (Conseil national de la protection de la nature) indique dans son avis : « Le projet présente un risque presque maximal dans son implantation pour la faune volante locale. »

3- Détérioration de notre Patrimoine remarquable

- a. Proximité et visibilité de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ou classés : « Rigole de Montagne », Prise d'Alzeau, Lieu-dit de « La Galaube », Bassin du Lampy.

4- Dégradation des paysages et de la qualité de vie des habitants

- a. Village de Lacombe, Lieu-dit de « La Galaube » et alentours. Selon la Mrae, le projet aurait des incidences paysagères fortes sur le grand paysage et des effets cumulés très significatifs sur le paysage rapproché. Elle souligne que le projet sera prégnant et modifiera substantiellement les paysages du quotidien aux abords des villages de

Lacombe, Laprade et Les Cabanelles, le hameau de La Galaube ainsi que « la maison forestière de Peyrouse et le village de vacances de Ramondens. »

De nombreux élus et conseils municipaux du Tarn et de l'Aude, des citoyens fréquentant ou résidant dans ces lieux remarquables et des institutions de défense de l'environnement se sont unis pour dénoncer ce projet après avoir pris connaissance de l'étude d'impact lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 juin au 16 juillet 2021.

Vous conviendrez que le sujet de la « préservation de la ressource en eau et de sa qualité » est au cœur des préoccupations de tous et de vos communes. Il paraît difficile, dans le contexte actuel de sécheresse, d'impacter de façon irréversible le système hydrologique ingénieux et patrimonial majeur de la Montagne Noire, œuvre de Pierre Paul Riquet.

Il est important de noter que ce système :

- fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral « Tarn-Haute-Garonne-Aude » pour alimentation en eau potable des 2 Bassins : Sor et Fresquel,
- participe à la valorisation touristique de notre territoire et au maintien du niveau d'eau du Lac de Saint-Ferréol.

Au titre du devoir de « Préservation », de « Protection pour le futur » et du « Principe de précaution et de non-régression », ce dossier ne nécessite-t-il pas une attention particulière et une analyse précise ? Les enjeux économiques sont-ils les seuls à devoir être pris en considération par les élus de la Communauté de communes comme l'article de la Dépêche le laisse entendre ?

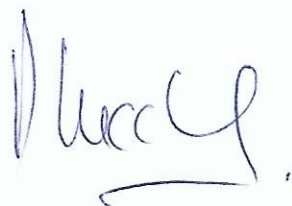
Nous regrettons que votre communauté de communes qui s'est paradoxalement désintéressée du projet lors de l'enquête publique, décide aujourd'hui, hâtivement, hors contexte et sous la pression du promoteur, de lui apporter son soutien.

Nous vous demandons de revenir sur cette délibération prise sans aucune connaissance du dossier et sur des bases strictement « économiques » alors que l'enjeu primordial est bel et bien environnemental.

Avec nos sincères salutations et restant à votre disposition pour plus ample information,

Le 22 juin 2022,

Association Vent Mauvais



Patrice Lucchini

Collectif des élus et habitants de Lacombe et d'Arfons



Elisabeth Galaup Stéphane Besombes

Copie par courriel aux 28 communes composant la communauté de communes